

Published on *DRCI* (<https://drci-chu-clermontferrand.fr>)

[Accueil](#) > [Innovation & Valorisation](#) > [Valorisation](#)

Valorisation

Les inventions résultant de la **mise en commun** de connaissances spécifique, d'informations, et/ou de savoir-faire, peuvent nécessiter la mise en place de protection à différents stade :

- Suivants les cas une **protection peut être mise en place dès le début des contacts** via un **Accord de Confidentialité**, (*Non Disclosure Agreement en Anglais*), La DRCI peut vous proposer une aide pour la rédaction de ces documents.
- Par la suite, **divers contrats peuvent mis en place**, contrats de R&D, partenariats de recherche, **collaboration de recherche, prestation, consortium**. Ces contrats permettront de décrire les droits et obligations de chacun des Partenaires.
- Enfin, une fois réalisée, l'Invention pourra être protégée par **un titre de propriété intellectuelle** (Brevet, Marque, logo ou droits d'auteurs), permettant de revendiquer la propriété ou copropriété d'une innovation.

L'accompagnement des chercheurs par la cellule valorisation de la DRCI contribue à valoriser la recherche académique et opérer des transferts technologie vers les industriels.

Source URL: <https://drci-chu-clermontferrand.fr/valorisation>